

Le hameau de Sceut fâché contre Saint-Brais

Le parc éolien Saint-Brais 2 n'en est qu'à son avant-projet que la fronde s'organise déjà. Situé au Ban, à proximité de Sceut, il suscite également la colère des citoyens du hameau rattaché à la commune de Glovelier. Chaudes séances d'information lundi soir entre les promoteurs et les habitants d'une région avec lesquels le courant n'a pas passé.

Dans la fournaise de la halle polyvalente de Saint-Brais lundi soir, les investisseurs - les Services industriels de Genève (SIG) et Reninvest, spécialiste de l'éolien -, étaient venus vendre leur marchandise et effectuer au passage une opération charme. Ce fut doublement loupé.



MARCHE OU RECULE La cote des éoliennes baisse sensiblement du côté de Saint-Brais. (BIST-ROGER MEIER)

La majorité de la soixantaine de personnes présentes n'a guère goûté à cet exercice d'acrobatie certes périlleux au départ. Détail qui n'en est pas forcément un: la moitié de l'assistance était extérieure au village de Saint-Brais. D'accord, les gens de Sceut avaient été conviés à ce raout. Mais lorsqu'on sait que le hameau compte une cinquantaine d'habitants permanents (enfants compris) et quelque 25 résidences secondaires, on remarque une lassitude, voire de la fatalité, de la part des citoyens de Saint-Brais. Comme si on les avait déjà trompés une fois.

Saint-Brais 1 a été l'affaire du Suisse alémanique Adev. On connaît la polémique. Saint-Brais 2 est l'apanage des SIG. On n'en est qu'aux premières ébauches. Combien d'éoliennes au-dessus du tunnel de La Roche? Maximum quatre sur territoire communal, deux sur les terres d'un privé. Les compensations écologiques promises par les investisseurs? Carrément passées sous silence. Si ce n'est qu'il n'est pas dans leur intention de contribuer à la remise en état du réseau de Saint-Brais. Mais les versions varient tellement dans ce dossier qu'il s'agit d'empoigner des brucelles.

Certitude: les inconvénients seront principalement pour les habitants de Sceut. Situées à l'est de Saint-Brais, les turbines seront beaucoup plus près du hameau que du village «décideur». Le maire de Glovelier Georges Migy, commune à laquelle Sceut est rattaché, s'est étonné de ne pas avoir été convié à la séance d'information. Malgré tout, il était là! Après palabres, il a été décidé d'intégrer Sceut dans le groupe de travail.

Un des boss des SIG l'a précisé: on en est encore aux prémices. Cela prendra des années. Et que sur l'ensemble des projets éoliens lancés par sa société à travers tout l'Arc jurassien, seuls les deux tiers, tout au plus la moitié, se réaliseront. C'est plutôt mal parti pour Saint-Brais 2. La pose du mât d'étude acceptée en assemblée en fin 2009 fait l'objet d'un recours au tribunal. Considéré comme potentiellement intéressant mais nullement prioritaire, le site du Ban ne fait pas partie du plan directeur cantonal, compétence du Parlement jurassien. Le plan spécial est lui une affaire communale, réglée en assemblée.

Les SIG sont costauds. Alors que trois citoyens de Sceut se sont inquiétés au sujet des nuisances sonores de Saint-Brais 2, ils ont non seulement réussi à les rassurer mais également à leur «vendre» une éolienne sur le territoire du hameau. Colère dans la salle. «Tout se fait dans notre dos! Arrêtez avec vos spéculations foncières.»

Charmant. /GST

GÉRARD STEGMÜLLER